Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 56 (1927)

Heft: 14

Rubrik: Pour éviter les accidents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

Un cycliste sourd qui circulait, il y a quelques jours, tenant sa droite, dans une rue peu fréquentée de Genève, a été tamponné par derrière par une automobile et a été lancé dans une haie vive ; grâce à cette dernière circonstance, il a échappé à un accident beaucoup plus grave. Cependant, il avait pris toutes ses précautions et notamment il avait muni sa bicyclette du disque jaune à trois points noirs, très visibles, qui doit indiquer aux automobilistes, arrivant par derrière, la surdité du cycliste.

La presse quotidienne suisse a signalé, il y a quelque temps, à l'attention du public, les insignes adoptés par les sociétés philanthropiques s'occupant des sourds, des sourds-muets et des aveugles :

a) Pour les sourds, un fond jaune avec trois points noirs ;
b) Pour les sourds-muets, un fond jaune avec trois anneaux noirs ;
c) Pour les aveugles, un fond jaune avec trois points noirs dont deux sont barrés d'une croix jaune.

Les dites associations nous prient de porter ces insignes à la connaissance de tous les automobilistes, motocyclistes et cyclistes. Elles font remarquer que parallèlement à ce qui a été fait pour les signaux internationaux de l'automobilisme, elles ont choisi des couleurs très visibles. L'insigne est porté sous forme de broche pour signaler à leurs interlocuteurs les infirmes de l'ouïe, il est porté sous forme de brassard dans le but de désigner ces personnes, ainsi que les aveugles, aux conducteurs de véhicules. Il est, en outre, arboré comme plaque de vélo par les motocyclistes et les cyclistes durs d'oreille.

Nous tenons spécialement à souligner le fait qu'il ne suffit pas de reconnaître ses insignes et de se dire tranquillement que les personnes qui les portent sont courdes ou aveugles, mais il convient de s'habituer à cette idée que la plupart d'entre elles sont incapables d'entendre les signaux d'appel (trompes, timbres, grelots, etc.) et qu'il est par conséquent inutile de chercher à attirer leur attention par ce moyen-là. Dans la plupart des cas, pour éviter un accident, il conviendra donc, non pas de se mettre à sonner avec intensité, mais de ralentir ou même de s'arrêter.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles : *A Fribourg :* Jeudi 17 novembre, à 2 h. $^1/_2$, à la Villa Miséricorde.

A Romont : Jeudi 24 novembre, à 2 h., à l'Ecole ménagère.

A Bulle : Jeudi 1er décembre, à 2 h. $^1/_2$, à l'Ecole ménagère.

Nous rappelons à nos chères collègues que toutes les institutrices, sociétaires et non-sociétaires, sont invitées à nos réunions mensuelles et seront les bienvenues.

Les associées sont priées de verser à la caissière de chaque groupement leur cotisation pour 1927.